



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE BUTRY-SUR-OISE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 14 DÉCEMBRE 2023 – 19h

DÉLIBÉRATION N° DCM2023041

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE QUATORZE DECEMBRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Légalement convoqué le 14 décembre 2023, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Commune de Butry sur Oise s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur NOËL Claude, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 09 décembre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 09 décembre 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :

M. Claude NOËL, Mme Géraldine DUVAL, M. Philippe PRIOUX, M. William BOURGOIN, M. Bruno BOURIAUD, M. Benoît DUMONT Mme Caroline SEVEGRAND, Mme Valérie LIMOUZIN, Mme Virginie CABUROL, M. Alain LASMAN, M. Gilles PAIGNON, M. Arnaud LORENZI, Mme Sylvie AMBLAS, M. Robert ESPECEL, Mme Josiane GONSARD, Mme Sabrina TERRASSE.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS à l'ouverture de la séance :

Mme Jacqueline CARIMALI, qui a donné pouvoir à Mme LIMOUZIN
Mme Juline GARNAVAULT, qui a donné pouvoir à Mme Géraldine Duval.

ÉTAIENT ABSENTS à l'ouverture de la séance :

M. Denis KLETZLEN-BODES

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur William BOURGOIN



CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION N° DCM2023041

Objet : MAGEO – Rappel des engagements de VNF et des contraintes du Val D'Oise

Rapporteur : Monsieur Claude NOËL, Maire

Vu le CGCT,

Vu le projet MAGEO,

Vu l'étude d'impact du projet MAGEO,

Vu le rapport de l'Entente Oise-Aisne du 17 octobre 2023 relatif à

Vu le courrier tripartite du 23 avril 2013 relatifs aux impacts du projet MAGEO sur les inondations en Vald'Oise,

Vu le courrier tripartite du 19 avril 2021 relatif aux impacts du projet MAGEO sur les inondations et la stabilité des berges de l'Oise dans le Val d'Oise

Vu le courrier bipartite du 19 octobre 2023 relatif à la demande d'autorisation environnementale liée au projet MAGEO,

Vu l'avis négatif assorti de réserves du Comité syndical du 17 octobre 2023 de l'Entente Oise-Aisne portant sur le modèle de prévision de crues,

Vu le courrier de réponse de Voies Navigables de France du 15 novembre 2023 relatif à la demande d'autorisation environnementale,

Considérant que le projet MAGEO s'inscrit dans un programme global de liaison fluviale à gabarit européen, destiné à relier le bassin de la Seine au bassin de l'Escaut et qu'il nécessite la construction du Canal Seine Nord Europe reliant les bassins de la Seine et du Nord-Pas-de-Calais,

Considérant que ce nouveau corridor européen de fret fluvial entre les ports du Havre, de Rouen, Paris, Dunkerque, Anvers, Liège et Rotterdam/Amsterdam, a pour objectif de décongestionner le trafic routier et de proposer un mode de transport plus économique et plus écologique,

Considérant que le projet MAGEO aggrave l'impact des phénomènes d'inondations en aval de Creil, donc pour l'ensemble du Val d'Oise jusqu'à la confluence avec la Seine,

Considérant l'existence d'un ouvrage de compensation, consistant en la réalisation d'un casier latéral à Verneuil-en-Halatte (60), visant à écrêter la pointe de crue et constituant une composante essentielle du projet pour neutraliser ces impacts,

Considérant que le passage des grands rhénans provoquerait une érosion accélérée des berges de la rivière, du fait du batillage plus important au regard du tonnage et du tirant d'eau des porteurs,

Considérant l'existence d'une vulnérabilité élevée des berges au risque d'érosion aggravé par MAGEO sur environ 10% du linéaire dans le Val d'Oise,

Après en avoir délibéré ;

Commune de Butry sur Oise – Place Pierre Blanchard – 95430 Butry sur Oise – Téléphone : 01.34.08.95.00 –

www.butry.fr

Toute correspondance doit être adressée à M. le Maire

REÇU EN PREFECTURE

le 18/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-095-219501202-20231214-DCM2023041-



Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

↳ **Adopte** la motion intitulée « MAGEO : le Val d'Oise rappelle à VNF ses engagements sur la neutralité hydraulique et la compensation de l'érosion des berges », jointe au présent rapport

- ↳ **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, au travers de la motion qui sera adressée à VNF et transmise à l'ensemble des intercommunalités riveraines de l'Oise dans le Val d'Oise, à :
- ✓ Rappeler les attentes et les exigences du territoire sur la neutralité hydraulique du projet MAGEO ;
 - ✓ Rappeler les engagements de Voies Navigables de France sur la compensation de l'érosion accélérée des berges dans le Val d'Oise du fait du futur passage des grands rhénans ;
 - ✓ Demander à être considéré comme des partenaires privilégiés de VNF et à être informé spécifiquement et régulièrement de chaque avancement du projet.
 - ✓ Obtenir de Voies Navigables de France la garantie que le modèle de prévision de crue et son adaptation à l'ouvrage de Verneuil-en-Halatte permettra à minima de neutraliser de façon efficace et pérenne l'effet hydraulique de MAGEO.

Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
(articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
A Butry-sur-Oise, en mairie, le 14/12/2023

Le Maire,

Claude NOËL